

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 69-252/PR-SGG

du 4 Octobre 1969

rattachant le Ministère de la Santé
Publique et des Affaires Sociales à
la Présidence de la République -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par
le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant
formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant
les services rattachés à la Présidence de la République
et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - A compter du 6 Octobre 1969 et jusqu'au retour
du Ministre intéressé, le Ministère de la Santé Publique et des
Affaires Sociales est rattaché à la Présidence de la République.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Octobre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 6 - MSPAS 4
CS 6 - CES 5 - Ministères 9
SGG 4 - SCM 10 - SGPR-IAA 2
DCCT-DN-Gde Chanc. 3 - DGAJL 2
DEP-Dtion Stat. 4 - JORD 1.



Emile-Derlin ZINSOU